

N° 02 – FÉVRIER 2024

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2022

En 2022, dans le canton de Genève, 31 786 personnes, regroupées dans 19 589 dossiers ont bénéficié de l'aide sociale économique, un nombre en légère baisse par rapport à 2021 (- 0,2 %). Le taux d'aide sociale économique s'élève ainsi à 6,2 %, en diminution de 0,1 point par rapport à 2021.

La ville de Genève groupe le plus grand nombre de bénéficiaires : 13 306, soit 42 % du total des bénéficiaires du canton. A titre de comparaison, elle abrite 40 % de la population du canton. Les communes de Vernier (3 767),

Lancy (2 274) et Meyrin (2 202) concentrent au total un quart des bénéficiaires, alors qu'elles rassemblent 19 % de la population du canton à fin 2022.

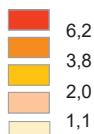
Avec un taux de 10,6 %, la commune de Vernier affiche le taux d'aide sociale économique le plus haut du canton. Suivent Chêne-Bourg (8,6 %), Carouge et Meyrin, avec un taux de 8,3 % chacune.

#### Aide sociale économique par commune, en 2022

Chiffres annuels

Canton de Genève

#### Taux, en %

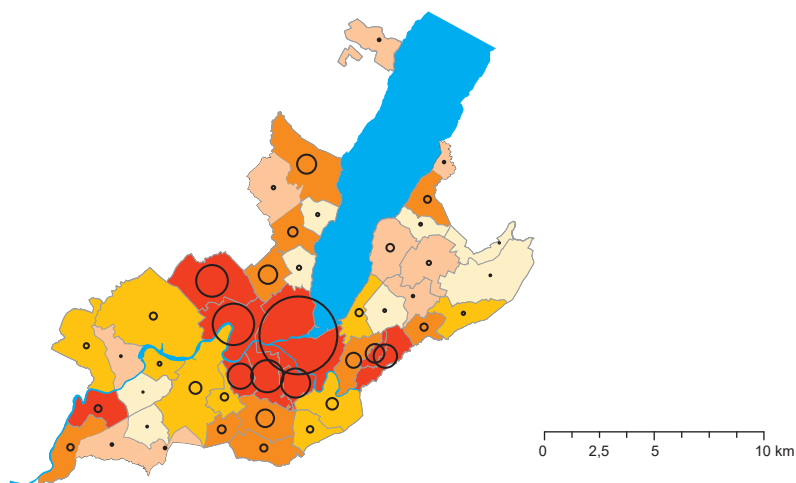


Canton de Genève : 6,2

#### Nombre de bénéficiaires



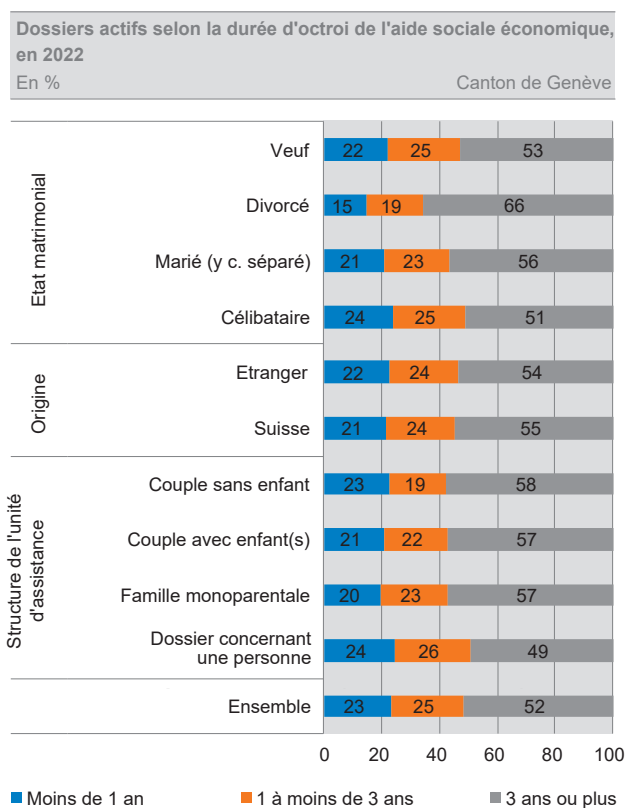
Canton de Genève : 31 786



Source : OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale - Fond de carte : DIT

## Durée d'octroi supérieure à 3 ans pour la moitié des dossiers actifs

Parmi les 17 637 dossiers actifs en 2022 (dossiers ayant reçu une prestation durant la deuxième moitié de l'année), la durée d'octroi de l'aide sociale économique est supérieure à trois ans (longue durée) pour plus de la moitié des dossiers (52 %). Pour 25 %, la durée est comprise entre un et trois ans (durée moyenne) et, pour 23 %, la durée est de moins d'une année (courte durée).



Source : OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

Les couples avec ou sans enfant (respectivement 57 % et 58 %) et les familles monoparentales (57 %) perçoivent proportionnellement plus souvent des prestations de longue durée que les personnes seules (49 %).

Parmi les dossiers actifs des personnes divorcées, 66 % ont une durée d'octroi de longue durée, contre 51 % parmi les célibataires et 56 % parmi les mariés.

Du point de vue de l'origine, la proportion de dossiers actifs avec une durée supérieure à 3 ans est similaire parmi les Suisses (55 %) et les étrangers (54 %).

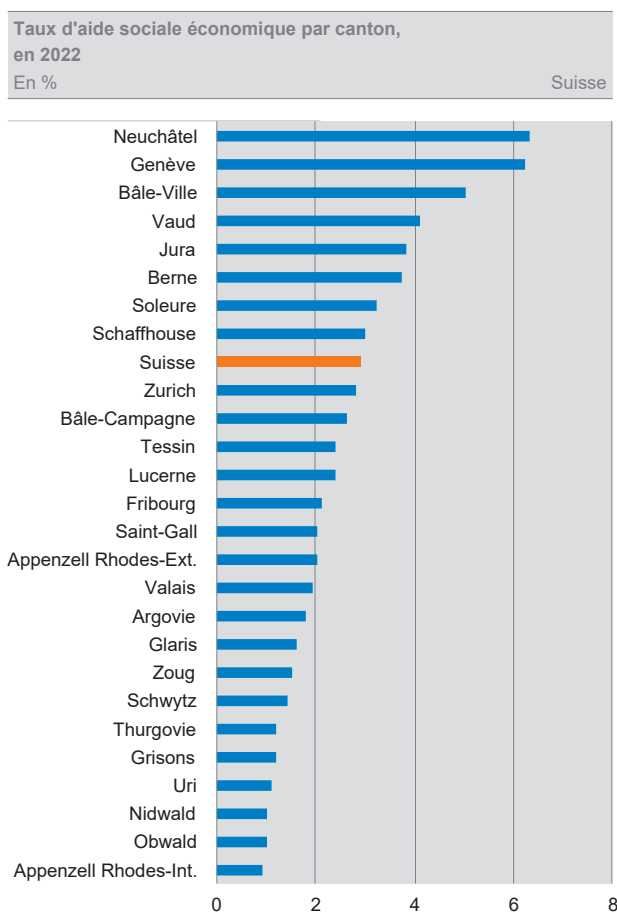
La part des dossiers avec une longue durée de perception a augmenté au cours des dix dernières années. En 2013, la proportion des bénéficiaires de longue durée était de 39 %, soit inférieure de 13 points de pourcentage à celle de 2022.

## A l'échelon suisse, un taux d'aide sociale économique en baisse

En 2022, 256 789 personnes en Suisse ont perçu une prestation de l'aide sociale économique. Le taux d'aide sociale s'est replié de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente pour se fixer à 2,9 %.

Les cantons romands et les cantons urbains affichent des valeurs supérieures à la moyenne. Parmi ceux-ci, on trouve Neuchâtel (6,3 %), Genève (6,2 %), Bâle-Ville (5,0) et Vaud (4,1 %). Les taux d'aide sociale tendent par contre à être inférieurs à la moyenne suisse dans les cantons à caractère rural.

Dans l'ensemble du pays, l'évolution est marquée par des taux en recul dans les cantons à forte population, tels que Zurich et Berne (- 0,2 point de pourcentage) et par une nette diminution dans les cantons de Bâle-Ville (- 0,4 point de pourcentage) et de Neuchâtel (- 0,3 point de pourcentage). Pour rappel, le taux genevois est en baisse de 0,1 point.



Source : OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

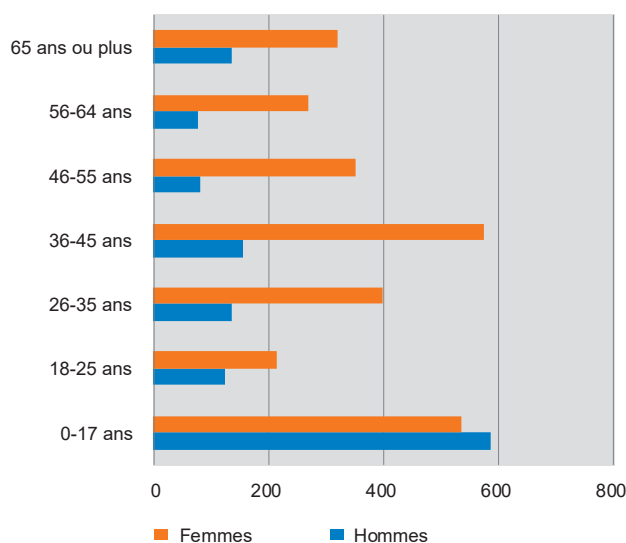
## Presque 4 000 personnes titulaires du statut S perçoivent de l'aide sociale

En 2022, dans le canton de Genève, on dénombre 3 980 bénéficiaires du statut de protection S percevant de l'aide sociale. Parmi eux, 1 123 personnes (28 %) sont âgées de moins de 18 ans. Parmi les adultes, les trois quarts sont des femmes.

Si l'on rapporte le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ayant un statut de protection S à l'ensemble des personnes ayant ce statut, il apparaît que 91,0 % ont perçu une prestation de l'aide sociale au moins une fois en 2022.

A l'échelon suisse, 66 684 personnes avec un statut de protection S ont bénéficié de l'aide sociale, dont 21 425 mineurs (32 % de l'ensemble). Le taux de bénéficiaires atteint 89,0 %.

Bénéficiaires de l'aide sociale avec statut de protection S, selon le sexe et la classe d'âges, en 2022  
Effectif Canton de Genève



Source : OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

### La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale est élaborée et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle relève des informations permettant entre autres de déterminer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le type de prestations sous condition de ressources octroyées, la durée de l'octroi des soutiens et la structure familiale des bénéficiaires.

Cette analyse porte sur l'aide sociale économique. Il s'agit de prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale économique dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général. Toutefois, le champ de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale prend aussi en compte, dans le canton de Genève, les prestations sociales sous condition de ressources suivantes : prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, allocations de logement, avances de pensions alimentaires, prestations complémentaires familiales. Par contre, les bourses d'études, l'aide aux victimes d'infractions, l'assistance juridique ou encore les subsides à l'assurance-maladie ne sont pas recensés dans le cadre de la statistique de l'aide sociale. Ces prestations visent en premier lieu à compléter les prestations publiques de base. En d'autres termes, ces prestations n'ont pas pour but de prévoir ou de remédier à un état de besoin, mais d'assurer l'accès à certains services publics de base.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance (UA)** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérées ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

Le **statut de protection S** permet à la Suisse d'accorder rapidement une protection à un groupe de personnes donné dans des circonstances particulières. Il a été activé pour la première fois le 11 mars 2022 en faveur des personnes venues d'Ukraine. Les bénéficiaires du statut de protection S ont droit à des prestations d'aide sociale, qui sont octroyées selon les mêmes barèmes que pour les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement. Depuis l'année 2022, les données sur les bénéficiaires de l'aide sociale avec le statut S sont relevées par l'OFS, sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

[https://statistique.ge.ch/domaines/aperçu.asp?dom=13\\_03](https://statistique.ge.ch/domaines/aperçu.asp?dom=13_03)